



Transposition de la directive européenne sur la **transparence salariale** dans la fonction publique : **le gouvernement pas au niveau**

Le 31 mars se tenait à la DGAFP la dernière réunion concernant la transposition dans la fonction publique de la directive européenne sur la transparence salariale. **Le constat est clair, le gouvernement ne veut pas reconnaître les écarts salariaux dans la fonction publique.**

Alors que **la directive européenne tend à s'inscrire dans un travail de comparaison entre les professions à prédominance féminine et masculine** avec la notion de travail de valeur égale à travers les critères tels que l'effort de travail, la responsabilité, les conditions de travail, **le gouvernement français, lui, les balaye d'un revers de main.** En effet, sous couvert d'attachement à la fonction publique et au respect du Code Général des fonctionnaires comme étant porteur des valeurs d'égalité, il prétend que ces critères de comparaison ne seraient pas nécessaires. Or, la CGT Fonction publique, rappelle que les écarts de salaires entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique d'État sont de 12,2% ; de 6,8% dans la Fonction Publique Territoriale et de 19,1% dans l'hospitalière. Non pas que la FPT est mieux lotie mais bien au contraire, le calcul gomme les effets des temps partiels !

Lors de la rencontre le CGT Fonction publique a rappelé la nécessité de muscler la loi et non de renvoyer des points clé comme les indicateurs et le seuil d'écarts à des décrets non présentés.

La CGT fonction publique attend une nouvelle copie du gouvernement avant une éventuelle prochaine réunion et du passage en conseil commun de la fonction publique en mai pour que l'égalité professionnelle soit réelle.